

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt (5 octobre 2020) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La véritable grandeur d'un homme ne se mesure pas à des moments où il est à son aise, mais lorsqu'il traverse une période de controverses et de défis. »

Martin Luther King

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Ordre du jour**

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Augmentation du budget réservé aux services juridiques - Affectation de surplus

7. Appui à la Fédération québécoise des municipalités - Projet de loi 67 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

8. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2020-2021

9. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et Fils - Déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2020-2021

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour effectuer des forages exploratoires sur le terrain de la station de pompage des Pins

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

11. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lot 2 545 639 du cadastre du Québec
  12. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lot 2 545 982 du cadastre du Québec
  13. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2020-2021
  14. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2019 et des immobilisations ponctuelles
  15. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier – Monsieur Jean-Philippe Racine
  16. Affaires diverses
- Période de questions
17. Clôture de la séance

2020-10-225

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du mois d'octobre 2020. D'entrée de jeu, il revient sur la soirée d'information qui a eu lieu le 16 septembre au Centre communautaire et qui portait sur le projet de sablière entre le 3<sup>e</sup> Rang et le 4<sup>e</sup> Rang destinée à démontrer la transparence du conseil municipal devant ce projet qui est conforme aux règlements de la municipalité qui sont en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé. Il apporte des précisions sur 2 questions : d'une part, concernant l'article portant sur les dispositions relatives aux carrières et sablières. Après vérifications auprès du service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé, les municipalités ont l'obligation d'inclure cet article dans leur règlement de zonage. D'autre part, il est strictement interdit d'implanter un site d'élimination de déchets domestiques sur le territoire de la municipalité, sauf dans la zone où se trouve le site d'enfouissement actuel.

En ce qui a trait aux travaux de stabilisation de la côte Van Dyke qui devaient être terminés à la mi-septembre, le maire précise que la finition a dû être repoussée en raison d'une problématique posée par l'installation d'un égout pluvial. Les travaux devraient être terminés à la mi-octobre.

Ensuite, concernant le projet de municipalisation des rues Christian, Guillemette et Jean du secteur du lac Robert afin de les rendre carrossables, le maire mentionne qu'une rencontre avait été fixée dans la semaine du 19 octobre avec les propriétaires pour les aviser que le coût du projet est plus élevé que prévu et pour les informer de la suite du projet. Malheureusement, la rencontre, destinée à obtenir l'acceptation de la majorité des propriétaires du secteur concerné quant au paiement annuel pour ces travaux, a dû être reportée en raison des nouvelles restrictions émises par la Santé publique.

Le maire poursuit en rappelant aux citoyens que l'utilisation du lien interrives de la Gabelle est un privilège et non un droit et que le civisme est de mise en tout temps envers les autres usagers. Il en fait mention, car, malgré la réouverture récente, des comportements non sécuritaires y ont déjà été constatés.

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

Aussi, le maire rappelle aux citoyens que, lors des deux collectes de feuilles mortes et résidus verts prévues les 5 et 19 novembre prochains, les sacs de plastique ne seront plus ramassés. Il précise aux citoyens qu'ils pourront se procurer des sacs en papier biodégradables à prix réduit au Home Hardware, avec qui la municipalité a créé un partenariat pour les Stéphanoises et Stéphanois. C'est pourquoi il invite les citoyens à présenter une preuve de résidence lors de leur achat.

Pour terminer, le maire avise les citoyens que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal se déroulera possiblement par visioconférence, étant donné la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19 et qu'ils en seront informés, s'il y a lieu.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2020-10-226**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

Rien à ce point.

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

**2020-10-227**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020*, totalisant 196 101,84 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2020*, au montant de 187 912,70 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

### Signalétik inc. – Services de signalisation – Travaux de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale) à la suite de son affaissement – Affectation de surplus

2020-10-228

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Signalétik inc., d'un montant de 1990 \$, avant taxes, suivant la facture n° 09274, datée du 14 août 2020, pour les services de signalisation qui ont été nécessaires lors des travaux de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale) à la suite de son affaissement.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Augmentation du budget réservé aux services juridiques - Affectation de surplus

2020-10-229

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 11 300 \$, pour augmenter le budget réservé aux services juridiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Appui à la Fédération québécoise des municipalités - Projet de loi 67 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

2020-10-230

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**QUE** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **8. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton et d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang (cul-de-sac), ainsi que de conteneurs, est généralement donné à forfait à des entrepreneurs;

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

**CONSIDÉRANT** que les entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2020-2021, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal s'en trouvent satisfaits;

**2020-10-231**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2020-2021, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du lac des Érables	260 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 <sup>e</sup> Rang face au lac des Érables	340 \$
Patrick Milot	Borne sèche du chemin Saint-Thomas (lac Boisvert)	630 \$
Ferme Marcouiller	Terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton	800 \$
Rolland Bouchard et Fils	Bornes sèches au lac Bourassa et au Domaine Sable-fin	450 \$
Entrepreneur Claude Pépin	Conteneurs du rang des Grès	600 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**9. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et Fils - Déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2020-2021**

**2020-10-232**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2020-2021, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et Fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l'hôtel de ville	1100 \$
Stationnement de la caserne	2200 \$

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour effectuer des forages exploratoires sur le terrain de la station de pompage des Pins**

**2020-10-233**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour effectuer des forages exploratoires sur le terrain de la station de pompage des Pins, dans le cadre de la recherche en eau et du remplacement du puits 1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

### 11. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lot 2 545 639 du cadastre du Québec

2020-10-234

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface sur une partie du lot 2 545 639 entre monsieur Jean-François Lemay, propriétaire dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lot 2 545 982 du cadastre du Québec

2020-10-235

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface sur une partie du lot 2 545 982 entre madame Adèle Courteau, propriétaire dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 13. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2020-2021

**CONSIDÉRANT** que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2020-10-236

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Jacques Gélinas;
- Jean-François Grenier;
- André Masson.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 octobre 2020

### **14. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2019 et des immobilisations ponctuelles**

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025*;

**CONSIDÉRANT** que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui s'inscrivent dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT** que, parmi ces mesures, l'une d'entre elles consiste en la production d'un *Bilan annuel de la stratégie stéphanoise d'économie d'eau potable* qui dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place, bilan produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'une autre mesure consiste à présenter annuellement le rapport du *Bilan* au conseil municipal qui inclut les résultats de l'évaluation des indicateurs de performance, l'évaluation du coût des services d'eau, l'identification des sources de revenus des services d'eau et le plan d'action, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

**2020-10-237**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable* pour l'année 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier – Monsieur Jean-Philippe Racine**

**2020-10-238**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Jean-Philippe Racine au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 6 octobre 2020. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Affaires diverses**

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

#### **Période de questions**

Début : 19 h 47;

Fin : 19 h 48.

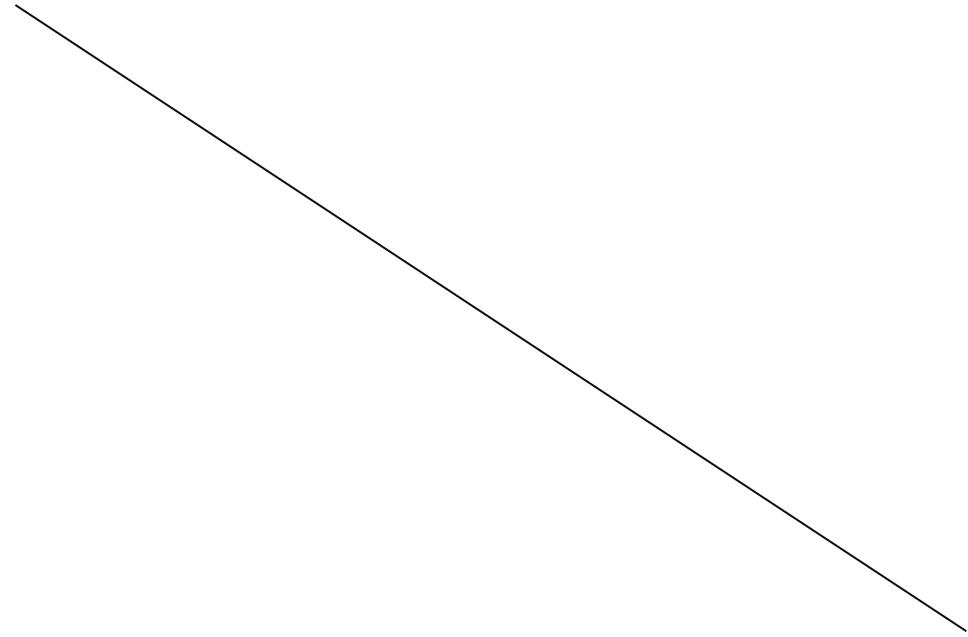
### **17. Clôture de la séance**

**2020-10-239**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Séance ordinaire du 5 octobre 2020**



\_\_\_\_\_  
Robert Landry,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.